

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 16 novembre 1966. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Après avoir excusé M. Pauly, rapporteur pour avis du budget de l'Education nationale, le président a demandé à M. Noury de présenter son rapport sur la *Jeunesse et les Sports*.

M. Noury a souligné que le budget de la Jeunesse et des Sports, désormais géré par un ministre, était un budget de stagnation. A l'Assemblée Nationale, M. Marcenet l'a qualifié de budget de transition. Il est doté de 950 millions de francs contre 892 millions l'an dernier. La progression est donc de 4,6 p. 100 contre 10,7 p. 100 pour la masse budgétaire globale. Dans les dépenses de matériel et de fonctionnement, il faut noter spécialement celles qu'entraîne l'élaboration du Livre

blanc de la Jeunesse. Sur la base des informations recueillies auprès de 3 millions de jeunes, le ministre définira les grandes lignes d'une politique de la jeunesse. M. Missoffe a expliqué le maintien des crédits au niveau antérieur par la nécessité de cette grande enquête préalable et par les délais nécessaires à la réflexion qu'elle mérite. Il importe, à son avis, de bien connaître les besoins des jeunes avant de demander une augmentation des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique adaptée à leurs besoins. Le rapporteur a spécialement souligné l'insuffisance du budget d'équipement pour les installations sportives scolaires et universitaires : le montant de celles-ci ne représente pas 8,7 p. 100 de la masse globale des équipements scolaires et universitaires, comme le souhaitait M. Darchicourt dont on connaît l'amendement déposé en son temps à l'Assemblée Nationale.

M. Noury a également insisté sur l'insuffisance du sport et de l'éducation physique dans l'enseignement public et spécialement dans l'enseignement primaire. Le rapporteur a conclu en demandant à la commission l'autorisation de souligner dans son rapport les insuffisances de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et de sports mais en proposant de donner un avis favorable.

M. Vérillon a évoqué les difficultés financières des communes lorsqu'elles veulent construire des maisons de jeunes, les subventions ayant diminué dans des proportions très importantes. A son avis, il importe de trouver les moyens financiers pour construire, spécialement dans les grands ensembles, et même si les objectifs du Plan doivent être dépassés, des lieux de rassemblement pour les jeunes.

Le rapporteur a répondu en précisant que le ministère orientait son action vers la construction de micro-équipements et qu'il était d'accord sur ce point avec le ministre.

La commission a adopté les conclusions de M. Noury tendant à donner un avis favorable au budget de la Jeunesse et des Sports, sous réserve des critiques présentées par le rapporteur.

M. Lamousse, rapporteur pour avis, a présenté ses conclusions sur les crédits concernant le *cinéma et les théâtres nationaux*.

Le rapporteur a déploré la diminution progressive du nombre des spectateurs, qui risque de mettre en cause l'existence même du cinéma français. Cette désaffection du public est due à la concurrence de la télévision, aux nouvelles formes d'utilisation des loisirs, à la fiscalité trop lourde qui grève cette industrie et qui engendre une augmentation excessive du prix des places.

Pour remédier à cette situation, M. Lamousse s'est déclaré favorable au maintien de la loi d'aide, à un allègement de la fiscalité et à une étroite coopération entre cinéma et télévision.

Au sujet des théâtres nationaux, M. Lamousse a présenté plusieurs observations. D'une manière générale, les augmentations de crédits ont pour objet de traduire les ajustements de salaires et la revalorisation des traitements, mais la part des crédits affectés au renouvellement du répertoire, à la création artistique demeure insuffisante. En ce qui concerne le Théâtre-Français, le rapporteur a rappelé la nécessité de créer une deuxième salle, qui pourrait être un théâtre d'essai. La salle Richelieu, dont les installations sont devenues vétustes, devrait être rénovée.

Le problème de l'Opéra-Comique, dont le taux de fréquentation est encore en diminution, devrait être très sérieusement étudié.

En terminant, M. Lamousse a souhaité une plus large diffusion des spectacles lyriques et dramatiques sur les antennes de la télévision. Après un échange de vues auquel ont participé notamment Mme Crémieux et M. Rougeron, les conclusions de M. Lamousse ont été adoptées.

En l'absence de M. Pauly, empêché par la maladie, le président a donné connaissance des conclusions du rapporteur pour avis sur les crédits de *l'Education nationale*.

Les crédits de ce ministère s'élèvent à 18,5 milliards de francs contre 16,7 milliards en 1966. Compte tenu du transfert de différents crédits à d'autres ministères, l'accroissement du budget de l'Education nationale est de 10,97 p. 100, alors qu'il était de 11 p. 100 en 1966, de 14 p. 100 en 1965 et de 26 p. 100 en 1964.

La France comptera, cette année, 11.571.000 élèves et étudiants, soit 309.000 de plus que l'an dernier. En dépit de cette augmentation des effectifs, il ne semble pas que les crédits proposés dans le présent budget soient suffisants pour satisfaire les besoins en personnel et en locaux jugés strictement indispensables par la Commission de l'Equipeement scolaire, universitaire et sportif. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, les créations de postes sont en nombre insuffisant; trop de classes demeurent surchargées. De plus, une grave crise de personnel enseignant qualifié sévit depuis plusieurs années. Le nombre de postes non pourvus par des titulaires est trop élevé. Le budget d'équipement comporte 3.605.500.000 F (+ 270.500.000 F) pour les autorisations de programme et 3.358.500.000 F (+ 658.500.000 F) pour les crédits de paiement.

Compte tenu des crédits d'équipement sportif, c'est un montant de 4.013 millions de francs d'autorisations de programme qu'il convient de comparer à celui inscrit au budget de 1966.

La Commission des Affaires culturelles qui, l'an dernier, avait souhaité voir chacun des prochains budgets comporter au moins 4 milliards d'autorisations de programme, constate que sur ce point elle a obtenu satisfaction. Ces crédits se répartissent ainsi :

— Enseignement supérieur.....	948	millions de francs.	
— Second degré.....	1.833	—	—
— Premier degré.....	514	—	—
— Jeunesse et sports.....	408	—	—
— Divers	45	—	—
— Recherche	265	—	—

L'effort principal d'équipement pour 1967 porte sur les établissements du second degré mais les crédits demandés à ce titre par la Commission du V^e Plan ont été considérablement réduits par le Gouvernement et les autorisations de programme ouvertes en 1966 et 1967 représentent 71 p. 100 de la dotation totale affectée aux établissements du second degré. Il convient donc de revoir en cours d'exécution du Plan le montant total des crédits affectés à ce poste.

Enfin, le rapporteur a mis l'accent sur le fait regrettable que l'Etat se décharge trop souvent sur les collectivités locales d'obligations qui, en matière d'éducation nationale, devraient être les siennes.

Après un échange de vues au cours duquel ont notamment pris la parole MM. Vérillon, Lamousse, Delorme, Tinant, Chauvin et Rougeron, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de l'Education nationale en l'accompagnant des plus expresses réserves quant à l'insuffisance des crédits et à l'orientation qu'elle traduit de la politique générale du Gouvernement.

Analysant le budget des *Monuments historiques*, M. Cornu a souligné que le budget des Affaires culturelles avait toujours été un budget de parent pauvre. Un effort, cependant, a été fait puisque les crédits pour l'ensemble du ministère sont en augmentation de 27 p 100. On remarque, toutefois, que les augmentations de crédits sont surtout affectées à des actions qui ont la préférence du ministre, telles les Maisons de la Culture. Le rapporteur a insisté sur l'insuffisante dotation de la Caisse nationale des Monuments historiques. Par ailleurs,

les communes rurales très pauvres ont des difficultés considérables pour entretenir les bâtiments qui leur appartiennent ; elles reçoivent une aide des départements mais, pour ces petites communes, les 35 ou 40 p. 100 qui restent à leur charge sont vraiment insupportables. C'est la totalité ou la presque totalité des dépenses qui devrait être prise en charge et des prêts à longue échéance et faible intérêt devraient leur être consentis.

M. Cornu a conclu en disant qu'il faudrait en réalité doubler ou tripler les crédits des monuments historiques, ce qui pourrait se faire dans le cas, seulement, où il serait mis fin à la politique de prestige. Les pays de l'Est, et spécialement la Roumanie, font de très gros efforts pour leurs monuments ; la France semble méconnaître l'urgence de la tâche à accomplir.

Le rapporteur estime, cependant, qu'il serait illogique d'émettre un avis défavorable et il a proposé à la commission de donner un avis favorable.

M. Noury a attiré l'attention du rapporteur sur la lenteur des travaux de reconstruction de la cathédrale de Saint-Malo. M. de Bagneux a évoqué le projet d'une caisse de prêts aux propriétaires de monuments historiques ; il a exprimé sa crainte de voir délaissier les monuments de faible importance.

Après cet échange de vues, la commission a adopté les conclusions de M. Cornu tendant à donner un avis favorable, sous réserve des critiques présentées par le rapporteur, au budget des monuments historiques.

M. Chauvin a présenté à la commission son rapport sur les *relations culturelles* avec les pays étrangers. Le budget de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques pour 1967 se caractérise essentiellement par l'inclusion des crédits concernant la coopération culturelle et technique avec l'Algérie, qui étaient jusqu'ici inscrits au budget du Premier Ministre. Ainsi se trouve satisfaite la revendication souvent présentée par la commission d'un regroupement des crédits de coopération culturelle et technique. Restent en dehors du budget de la D. G. A. C. T. les seuls crédits affectés à l'Afrique noire et à Madagascar. L'ensemble des opérations inscrites dans ce budget se montent à un total de 701 millions de francs, contre 689 millions l'année dernière. L'augmentation est d'un peu moins de 2 p. 100 mais, si l'on considère seulement les opérations traditionnelles de la Direction des Affaires culturelles du Quai d'Orsay, ce budget est en augmentation d'à peu près 5,5 p. 100. C'est peu au regard de la tâche à accomplir.

L'action du ministère se développe dans quatre domaines : l'enseignement du français, les bourses, l'action culturelle, la coopération technique.

Les crédits consacrés à l'enseignement qui étaient de quelque 284 millions en 1966 se montent à 301 millions cette année, soit une augmentation de 2,5 p. 100, la caractéristique principale de l'évolution de la politique du ministère étant d'accentuer l'enseignement scientifique donné par les Français à l'étranger.

Les crédits accordés pour les bourses dépassent les chiffres du II^e Plan d'expansion. On y consacrait 27 millions l'année dernière, on y consacrerait 34 millions cette année, soit une augmentation de 25 p. 100.

L'action culturelle est également mieux dotée qu'en 1966 : 63 millions contre 55 millions, soit une augmentation de 15 p. 100. Cette progression traduit d'abord un développement de nos échanges scientifiques, marque générale de ce budget. La coopération technique reçoit 284 millions de francs contre 297 ; la diminution est due à l'inclusion des crédits algériens, inférieurs de 18 millions à ceux de 1966. Une sélection très sérieuse doit être faite dans nos actions de coopération, dont le coût est de plus en plus élevé.

Le rapporteur s'est interrogé sur l'efficacité de notre action culturelle et de coopération technique. Cette action doit être mesurée en tenant compte du développement de la population globale, de la population scolarisée et de l'élévation du niveau culturel dans les pays où elle s'exerce. Il a mis en valeur l'apport très intéressant des militaires du contingent à notre action de coopération et il a noté l'insuffisante exportation du livre français comme la faiblesse de l'aide à la presse ; il a enfin souligné que l'expansion linguistique française était liée à l'utilisation plus complète des moyens techniques de communication de la pensée : radiodiffusion et télévision. En conclusion, le rapporteur a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget de la D. G. A. C. T.

Après un échange de vues entre MM. Vérillon, Fleury, Rougeron et le rapporteur, portant sur les bourses de coopération technique et l'O. R. T. F., le rapport présenté par M. Chauvin et tendant à donner un avis favorable au budget de la D. G. A. C. T. a été adopté par la commission.

M. de Bagneux a présenté le budget du Ministère des *Affaires culturelles*. Le budget du Ministère des Affaires culturelles pour 1967 est en augmentation très sensible. Pour le titre III et le titre IV, le total des crédits accordés à ce ministère est

de 269.570.631 F, contre 236.030.288 F. Les autorisations de programme, qui étaient en 1966 de 208.500.000 F, s'accroissent pour atteindre 231.860.000 F.

L'augmentation des moyens financiers mis à la disposition du Ministère des Affaires culturelles est inégale selon les services. Néanmoins, on peut estimer que la progression est pour l'administration centrale de 21 millions environ, pour les Archives de France de 12.400.000 F, aux Arts et Lettres de 151.900.000 F, à l'Architecture de 84.100.000 F. Cette évolution heureuse ne peut qu'être soulignée par la commission qui se plaignait, l'année dernière d'avoir à examiner un budget sacrifié. Le rapporteur a indiqué quelles étaient les actions les plus caractéristiques de la politique de M. Malraux : développement des recherches archéologiques, travaux de l'inventaire général, développement des Maisons de la Culture et, cette année, développement de l'enseignement de la musique et des activités musicales. Si certains secteurs d'activité, tel celui de la conservation et de la restauration des monuments historiques sont négligés, d'autres, d'importance considérable pour le développement de la culture en France, tel celui des Maisons de la Culture et de la musique font l'objet de soins très attentifs. Le rapporteur a conclu en proposant à la commission de donner un avis favorable au budget du Ministère des Affaires culturelles en lui donnant le sens d'une approbation de la politique suivie par M. Malraux. La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Jeudi 17 novembre 1966. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, sur la politique de son département.

M. Malraux a d'abord défini les grandes lignes de son action en insistant tout particulièrement sur l'importance des Maisons de la Culture et le succès considérable qu'elles avaient obtenu. Il a précisé que c'était à elles qu'il accordait la priorité et qu'il voulait agir vite pour couvrir la France entière de ces établissements.

Le ministre a ensuite répondu à M. de Bagneux, rapporteur pour avis, sur le problème du mécénat qui vient de faire l'objet d'un rapport rédigé par M. Pomey, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat. Ce problème se pose dans des termes tout différents qu'aux Etats-Unis. Le ministre est décidé à entreprendre une action en vue de donner les plus grandes facilités aux éventuels mécènes, notamment sur le plan de la fiscalité.

Les commandes d'œuvres d'art au titre du 1 p. 100 doivent être augmentées mais les situations sont très diverses et il doit être tenu compte de l'importance et de la nature de l'établissement à décorer.

Le ministre a noté l'heureux changement que l'on constate dans la qualité artistique des programmes des théâtres lyriques de province, certaines de leurs créations étant de classe nationale.

Le ministre a ensuite brossé le tableau de son action en matière de création artistique, soulignant qu'il estimait avoir mis fin au divorce entre l'Etat et l'art vivant.

Puis M. Malraux a fait le point de l'action menée pour les secteurs sauvegardés dont il a donné la liste, et a insisté sur le fait que ces secteurs constituaient un « urbanisme de référence » pour l'aménagement des villes futures.

M. Lamousse, rapporteur pour avis, a évoqué le problème de la deuxième salle du Théâtre-Français et celui de l'Opéra-Comique. Sur ce dernier point, le ministre a indiqué que la véritable solution se trouverait dans la création d'un T. N. P. lyrique dont le coût sera très élevé.

Parlant du cinéma, le ministre a reconnu la diminution du nombre des spectateurs, en notant toutefois que de très grandes différences pouvaient être constatées entre la réussite de certains films et l'échec des autres, selon leur qualité. D'autres éléments jouent, tels que l'équipement et le confort des salles ; les meilleurs taux de fréquentation se constatent dans les salles d'art et d'essai et de dimension moyenne.

Répondant à M. Fleury et à M. Lamousse, le ministre a indiqué que, sur le plan des relations humaines, il n'avait qu'à se louer de l'O. R. T. F. mais qu'il est évident qu'un changement devrait intervenir dans les liens qui unissaient le ministre et l'O. R. T. F. à partir du moment où les Maisons de la Culture seraient en plus grand nombre et où la situation des théâtres lyriques irait, elle-même, en s'améliorant.

Sur le problème des sites naturels et pour répondre à une question de M. Tinant, M. Malraux a souligné que les principes mêmes de l'action traditionnelle de l'Etat en la matière devaient être remis en cause, qu'il ne devait plus s'agir seulement de protéger, de conserver, c'est-à-dire dans certains cas de stériliser, mais de composer des ensembles comprenant, à côté de zones protégées, des équipements, des logements, etc., répondant à des préoccupations d'harmonie.

Sur une question de M. Rougeron, le ministre a précisé que les dépenses faites pour le Grand Palais, soit 6 milliards, étaient

dues pour moitié à une nécessaire remise en état générale et consolidation, pour moitié aux aménagements intérieurs.

Répondant à M. Gros, M. Malraux a tracé le tableau d'ensemble des activités du ministère dans le domaine de l'enseignement, de la création et de l'animation musical. Des crédits importants sont accordés cette année pour ce secteur d'activité du ministère qui, avec les Maisons de la Culture, doit être privilégié.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 16 novembre 1966. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné son président comme rapporteur du projet de loi (n° 2045 A. N.) portant modification de diverses dispositions du Code des douanes.

Elle a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Suran sur le budget des Services généraux du Premier ministre : *Aménagement du territoire.*

Celui-ci, après avoir souligné les déséquilibres démographique, industriel et agricole de la France, a rappelé les mesures qui avaient été prises de 1946 à 1958 pour « revitaliser » les régions les plus pauvres en hommes et en potentiel énergétique. Après la politique de décentralisation, le V^e Plan s'oriente, selon M. Suran, vers une politique de « recentralisation » ; les schémas directeurs ne sont-ils pas élaborés pour accroître précisément la population des capitales provinciales pour leur permettre d'« équilibrer » la région parisienne ?

Puis, s'appuyant sur des exemples et des chiffres précis, le rapporteur pour avis a énuméré les actions positives accomplies au titre de l'aménagement du territoire : aménagement du golfe de Fos, du littoral Languedoc-Roussillon, mise en valeur de la Corse.

Parlant du F. I. A. T., créé en 1963, M. Suran a souligné que le secteur des transports avait bénéficié de 46 p. 100 des crédits et le secteur rural de 10 p. 100 seulement ; il a conclu en proposant l'adoption des crédits de ce budget fixés à 100 millions pour 1967 et a reçu, sur ce point, l'accord de ses collègues après les interventions de MM. Lalloy (sur l'aménagement des marais de l'Ouest), Pauzet, Louis André, Lebreton,

Golvan, Schmitt (sur les conditions d'octroi des crédits du F. I. A. T. et du Crédit national hôtelier) et Mistral (sur la disparition des recettes postales dans les communes de montagne).

M. Pauzet, rapporteur pour avis du budget de l'Agriculture, a informé la commission des modifications apportées en seconde délibération par l'Assemblée Nationale aux crédits du Ministère de l'Agriculture. Il a notamment précisé que l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 17,5 millions de francs au profit du Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole en vue notamment d'accroître les actions de développement dans le domaine de l'élevage répondait à l'une des préoccupations essentielles exprimées par la commission à l'occasion de l'examen de ce budget et rendait de ce fait sans objet les deux amendements qui avaient été préalablement adoptés.

Abordant l'examen des crédits du budget de l'Équipement consacrés au *logement*, M. Suran a rappelé, tout d'abord, qu'au cours de l'année 1965, 411.600 logements avaient été achevés et que ce chiffre serait très vraisemblablement dépassé pour l'année 1966. Après avoir indiqué le nombre de logements achevés par secteur de la construction, le rapporteur a déclaré que, dans son rapport pour avis, il attirerait solennellement l'attention du Gouvernement sur le risque d'aggravation de la crise du logement.

Bien que la construction ait franchi le cap des 400.000 logements en 1965, les résultats restent notoirement insuffisants par rapport aux besoins recensés. Si nous confrontons les résultats acquis à ceux de nos principaux partenaires du Marché commun, nous constatons que la France se place sensiblement en retrait de la construction allemande et de la construction italienne.

Puis, après avoir rappelé les objectifs du V^e Plan en matière de construction de logements, le rapporteur a examiné les programmes de construction pour l'année 1967 : le projet de loi de finances fixe l'objectif global en matière d'H. L. M. à 160.000 logements, tous secteurs confondus. En ce qui concerne les primes et les prêts, un crédit de 1.054 millions est réservé au titre des primes convertibles pour un programme de 125.000 logements et 40.000 logements seront réalisés avec des primes et des prêts différés. 570 millions de francs sont également réservés au financement des primes non convertibles (60.000 logements devraient bénéficier de ce crédit).

Puis, le rapporteur a donné une brève analyse des débats budgétaires consacrés à la construction devant l'Assemblée Nationale. Il a rappelé, à ce propos, que le Gouvernement s'était

engagé à transformer 6.000 I. L. N. non réalisés en 1966 en 5.000 H. L. M. en accession à la propriété. En outre, le Gouvernement a décidé de faire financer par la Caisse des dépôts et consignations les prêts complémentaires pour 3.913 I. L. N. Enfin, il a accepté de dégager un crédit supplémentaire de 33 millions de francs destiné à financer 4.000 primes convertibles en bonifications d'intérêts avec prêts spéciaux immédiats du Crédit foncier.

Diverses observations ont été présentées par les membres de la commission à l'occasion de l'examen des crédits du Ministère de l'Equipement à propos de l'évolution de notre politique du logement.

Pour M. Raymond Brun, la mise en œuvre d'un marché hypothécaire correspond moins à une création qu'à l'adaptation aux nécessités du marché d'une formule de financement déjà ancienne. En ce qui concerne l'augmentation du prix des terrains, la responsabilité en incombe, selon lui, à la loi de 1963 organisant la taxe des plus-values foncières. A propos des constructions du secteur aidé, M. Brun a déploré l'insuffisance du nombre de logements de type I. L. N. En ce qui concerne les constructions du secteur non aidé, il a rappelé que le ralentissement des ventes de logements neufs avait conduit les organismes bancaires à reviser leur politique en matière immobilière : ils ont confié à leurs propres services les ventes des immeubles dont ils avaient assuré une partie du financement. A ce propos, M. Brun a rappelé que la crise qui sévit actuellement sur le marché immobilier est due principalement aux charges mensuelles trop lourdes assumées par les acheteurs d'appartements ; en aucun cas, ces charges ne devraient dépasser 25 p. 100 des ressources des ménages.

M. Marrane a rappelé que la crise du logement n'a jamais été aussi aiguë qu'actuellement, malgré la présence de 30.000 logements qui ne trouvent pas preneurs dans la région parisienne. A propos de la hausse du prix des terrains, M. Marrane a souhaité que des mesures tendant à freiner la spéculation interviennent le plus rapidement possible. Compte tenu des hausses du prix du sol et de l'existence des prix plafond, les offices d'H. L. M. connaissent des difficultés croissantes dans leurs réalisations immobilières.

M. Mistral a déploré que les constructions de type I. L. N. — destinées initialement à procurer des logements aux cadres moyens dans des conditions financières adaptées à leurs ressources — soient de moins en moins nombreuses.

A propos du développement des constructions de maisons individuelles, M. Chauty a rappelé qu'une telle politique répond aux aspirations des candidats au logement dans la mesure où les conditions de financement sont adaptées aux ressources des ménages. Il a rappelé également, à propos du financement des constructions I.L.N., que les prêts consentis par les compagnies d'assurances risquent d'augmenter les loyers dans des proportions importantes. Il a enfin souligné les difficultés rencontrées par les constructeurs en matière de financement des acquisitions foncières. Selon M. Chauty, il serait souhaitable de créer une caisse spéciale chargée de fournir des prêts indexés : le prêteur, selon lui, ne consentira à confier son épargne à un organisme de crédit que si une clause d'indexation le met à l'abri de la dévalorisation monétaire.

Le président de la commission a souligné la nécessité qu'il y aurait pour le Gouvernement de surveiller l'activité de certaines coopératives de construction de logements.

Enfin, M. Poudonson a déclaré que la politique du Gouvernement en matière de logement se caractérisait par son insuffisance et constituait l'un des secteurs les plus vulnérables de la vie économique française. Compte tenu de l'insuffisance des crédits affectés au logement, la commission, sur proposition de M. Poudonson, a décidé de subordonner son accord à l'adoption de mesures nouvelles concrètes, notamment en matière financière.

Judi 17 novembre 1966. — *Présidence de M. Mistral, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1967.

Elle a entendu, tout d'abord, M. Bouquerel sur le budget des Travaux publics : *routes et voies navigables.*

M. Bouquerel, après avoir évoqué les problèmes de personnel posés par la restructuration du Ministère de l'Équipement (auquel il faudrait — selon lui — rattacher l'Aménagement du territoire), a successivement examiné les crédits d'entretien, de modernisation et d'équipement, en soulignant leur insuffisance, notamment en ce qui concerne le réseau routier.

A ce propos, MM. Cornat, Pams, Billiemaz, Restat et Ritzenthaler sont intervenus, M. Restat suggérant le dépôt d'un amendement demandant l'augmentation des crédits et le rapporteur pour avis rappelant que le Sénat a déjà supprimé l'article 19 relatif au Fonds d'investissement routier lors du vote de la première partie de la loi de finances.

La « modernisation » ne dispose pas de crédits suffisants ; quant au Fonds routier, M. Bouquerel a rappelé la position

qu'il avait prise devant le Sénat en demandant que la répartition des dotations entre les tranches nationale, départementale et communale soit effectuée suivant un pourcentage fixe à déterminer.

C'est surtout sur les chaussées à trois voies qu'un effort doit être particulièrement accompli, car elles sont les plus dangereuses pour la circulation automobile.

MM. Cornat, Pelleray, Billiemaz et Restat sont intervenus pour déclarer que les poids lourds devraient pouvoir disposer d'une « voie lente », et M. Lebreton pour demander la suppression des « saignées ».

En ce qui concerne les voies navigables, le rapporteur a fait porter l'essentiel de ses observations sur les liaisons mer du Nord—Méditerranée et Seine—Est. Après avoir indiqué que l'essentiel des crédits concernant l'axe Rhin—Rhône, seul retenu au V^e Plan, portait sur l'aménagement de la Moselle de Metz à Frouard, le rapporteur a déclaré qu'il convenait dès aujourd'hui d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'inscrire au VI^e Plan l'axe navigable reliant la Seine à la Moselle par l'Oise, l'Aisne et le canal des Ardennes.

M. Pinton, tout en s'affirmant partisan de la liaison Seine—Est, a déclaré que celle de la mer du Nord à la Méditerranée était prioritaire et n'avancait cependant que très lentement.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions favorables de M. Bouquerel ont été adoptées.

M. Pams a présenté, ensuite, son avis sur le budget de l'*Aviation civile et commerciale* en le faisant précéder de considérations générales sur l'avenir de cette activité éminemment dynamique et sur le rôle de contrôle *a posteriori* que doit légitimement exercer le Parlement.

Il a analysé l'activité de la Compagnie nationale Air France, en notant la part prioritaire prise dans sa flotte par les appareils à réaction et en rappelant que — depuis 1965 — Air France avait atteint l'autonomie financière. Le rapporteur a consacré un chapitre particulier de son rapport au problème du fret transporté par Air France et par U.T.A. et souligné le rôle joué par cette dernière compagnie sur les réseaux africains.

Air Inter a connu une progression rapide de son transport, passagers et marchandises, mais elle est sous-équipée et il faudrait prévoir la mise en œuvre d'appareils de 150 places, puis d'un air-bus susceptible de transporter un nombre toujours plus grand de passagers.

Toujours au sujet des lignes intérieures, M. Pams a posé le problème de la détaxation du carburant et de la T. V. A. à laquelle est soumise Air Inter pour l'achat de ses avions.

Parlant ensuite du Concorde, pour lequel l'estimation actuelle des dépenses, soit 7.000 millions, dépasse singulièrement les chiffres prévus au départ : 1.290 millions, M. Pams a indiqué que cet appareil se heurterait à la double concurrence des appareils subsoniques de grande capacité en service dès 1970 et des avions supersoniques américains nettement plus spacieux qui apparaîtront sur le marché vers 1974.

Le rapporteur a, enfin, souligné l'urgence de la décision à prendre concernant l'air-bus de 250 places qui pourrait être réalisé conjointement par les Anglais, les Allemands et les Français.

Sous réserve de ces observations, M. Pams a demandé à ses collègues d'adopter ses conclusions favorables, ce qui a été fait à l'unanimité.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Judi 17 novembre 1966. — *Présidence de M. le général Béthouart, secrétaire.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. le général Béthouart sur le projet de loi de finances pour 1967, adopté par l'Assemblée Nationale (budget des Affaires étrangères). Le rapporteur a passé successivement en revue les principaux chapitres de ce budget concernant notamment la presse et l'information à l'étranger, les bourses et l'enseignement, l'aide aux Français de l'étranger, le Fonds culturel pour la diffusion du livre et l'aide militaire à certains pays étrangers.

M. le général Béthouart a souligné les aspects positifs de ce budget qui regroupe maintenant l'ensemble des crédits des Affaires algériennes, mais il a regretté que l'augmentation réelle des crédits qui n'est que de 2,5 p. 100 par rapport à 1966, alors que le budget général s'accroît de plus de 10 p. 100, ne donne pas à notre diplomatie les moyens suffisants pour mener à bien son action dans le monde.

L'exposé du rapporteur a donné lieu à un échange de vues auquel ont participé MM. Brunhes, Yver, Tinaud, Monteil et Motais de Narbonne. Le rapport pour avis de M. le général Béthouart concluant à l'adoption du budget des Affaires étrangères a été approuvé par la commission.

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 17 novembre 1966. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a examiné le rapport de M. d'Andigné sur la proposition de loi (n° 10, session 1966-1967), dont il est l'un des auteurs, tendant à créer une assurance volontaire agricole en faveur des anciens salariés et exploitants agricoles ou de leurs ayants droit.

Le rapporteur a rappelé que les salariés du régime général pouvaient, depuis 1945, adhérer au régime d'assurance volontaire pour tout ou partie des risques et que les ayants droit des travailleurs non salariés des professions non agricoles s'étaient vus dotés d'un régime d'assurance maladie facultatif par l'article 2 de la loi du 12 juillet 1966 ; il a proposé à la commission, qui a accepté, de créer pour les professions agricoles un régime analogue. Il a soumis à la commission une rédaction nouvelle de la proposition de loi permettant de rattacher les salariés agricoles et les exploitants au régime qui leur est spécifique. Les conclusions du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité.

M. Soudant, rapporteur pour avis du budget annexe des Prestations sociales agricoles pour 1967, a informé ses collègues des réponses aux questions qu'il avait posées au nom de la commission à M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture, lors de sa récente audition par la Commission des Finances.

Il a notamment rapporté les déclarations selon lesquelles le Gouvernement était décidé, d'une part, à percevoir réellement, en 1967, la taxe sur les corps gras alimentaires inscrite au B. A. P. S. A. depuis 1963 et qui n'avait jamais été recouvrée et, d'autre part, à réunir, au début de 1967, une table ronde chargée d'étudier les améliorations possibles des prestations et de rechercher les moyens propres à équilibrer le financement du régime de sécurité sociale agricole.

Le rapporteur a ensuite rapidement présenté les grandes masses du budget annexe, examiné les méthodes de financement et dressé le tableau des améliorations des prestations sociales dont la réalisation a, de nouveau, été différée par le Gouvernement à l'occasion de l'étude du projet de loi de finances pour 1967.

En conclusion, la commission a adopté un amendement de son rapporteur pour avis tendant à modifier l'article 1106-4 du Code rural afin de permettre au Gouvernement de publier rapidement le décret relatif à la création du Fonds d'action sociale de l'assurance maladie des exploitants agricoles.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 15 novembre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen des amendements à la première partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 25, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale. Elle a notamment donné un avis favorable à l'amendement n° 3 rectifié de M. Blondelle tendant à insérer un article additionnel 7 bis (nouveau), et à l'amendement n° 6 de M. Blondelle et de la Commission des Affaires économiques à l'article 11.

M. Houdet, rapporteur spécial pour les Services généraux du Premier Ministre, a ensuite fait adopter les modifications apportées à ce budget par l'Assemblée Nationale en deuxième délibération.

Sur le rapport de M. Marcel Martin, rapporteur spécial pour les crédits de la Justice, la commission a examiné les amendements votés par l'Assemblée Nationale à l'article 50 du projet de loi de finances concernant le report de la réforme des greffes. Après en avoir délibéré, la commission a supprimé l'article 50, afin de voir maintenue au 1^{er} janvier 1967 la date d'entrée en vigueur de la réforme.

Mercredi 16 novembre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen définitif de budgets modifiés par l'Assemblée Nationale en seconde délibération.

Sur le rapport de M. Masteau, les amendements votés par l'Assemblée Nationale au budget de l'Intérieur ont été adoptés ; ils concernent :

— l'incidence des dispositions du décret relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

— une ouverture de crédits en application de la loi relative aux conditions nécessaires à la modernisation du marché de la viande ;

— une majoration des dotations prévues pour l'acquisition des avions « Canadair » destinés à la lutte contre les incendies de forêts.

M. Lachèvre, rapporteur spécial pour la Marine marchande, a fait adopter les amendements prévus pour le programme d'adaptation des pêches maritimes et l'organisation du marché du poisson.

La majoration de crédits du budget des charges communes pour les pensions militaires et les rentes viagères ont été adoptées sur le rapport de M. Tron.

Sur le rapport de M. Descours Desacres, les modifications de l'Assemblée Nationale concernant les comptes spéciaux du Trésor (soutien de l'industrie cinématographique, d'une part, acquisition ou amélioration de la qualification professionnelle, d'autre part) ont été approuvées.

La commission a ensuite examiné les amendements votés par l'Assemblée Nationale sur les budgets de l'Agriculture (Fonds national de vulgarisation du progrès agricole), des Travaux publics (organisation des services de l'Etat dans la région parisienne), du Logement (programme supplémentaire de logements avec primes et opérations d'accession à la propriété), des Affaires étrangères (création d'une mission diplomatique française au Népal), de l'Education nationale (ouverture de crédits pour la création d'emplois d'assistants agrégés et l'attribution d'une indemnité à certains directeurs d'école, compensée par des réductions de crédits). Les amendements votés par l'Assemblée Nationale ont été approuvés sous réserve de renseignements complémentaires que les rapporteurs spéciaux pour les Affaires étrangères et l'Education nationale ont été chargés de recueillir.

Enfin, sur le rapport de M. Coudé du Foresto, la commission a procédé à l'examen des amendements déposés aux crédits militaires.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 16 novembre 1966. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Sur rapport de M. Jozeau-Marigné, la commission a examiné à nouveau l'article 50 de la loi de finances pour 1967 relatif à la date et aux modalités d'application de la réforme sur les greffes.

Par voie d'amendement, au cours de la première lecture de ce texte, l'Assemblée Nationale avait fixé la date de mise en application de la réforme au mois de septembre 1967. Au cours d'une deuxième délibération, elle a adopté une rédaction plus complexe, que le rapporteur a demandé à la commission de bien vouloir adopter malgré ses insuffisances.

M. Jozeau-Marigné a indiqué à ses collègues que la nouvelle rédaction permettrait toutefois de régler certains cas, de greffiers, particulièrement délicats. La commission, suivant son rapporteur, a donc approuvé le nouvel article 50. M. Jozeau-Marigné a été chargé par la commission d'exprimer à la tribune du Sénat le regret qu'elle a de voir le Gouvernement ne pas respecter dans la loi de finances les engagements qu'il avait pris lors du vote de la loi du 30 novembre 1965 portant réforme des greffes.

M. Nayrou a ensuite présenté son rapport pour avis relatif aux crédits du Ministère de l'Intérieur. Son exposé a porté sur deux points essentiels dont l'un était la situation des personnels relevant du Ministère de l'Intérieur et l'autre les problèmes de l'équipement des collectivités locales.

A propos de ce dernier sujet, M. Nayrou a notamment montré que les objectifs du V^e Plan en matière d'équipements collectifs étaient tout à fait hors de portée des collectivités locales, à moins qu'une réforme des impôts directs de celles-ci n'intervienne très rapidement.